

## Pour en savoir davantage

Différents documents légaux ou de référence, destinés au personnel scolaire, peuvent être consultés sur le Web:

- Programme de formation :

[www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/dp](http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/dp)

- Régime pédagogique :

[www.mels.gouv.qc.ca/ministere/legislation/index.asp](http://www.mels.gouv.qc.ca/ministere/legislation/index.asp)

- Politique d'évaluation des apprentissages :

[www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/politique.htm](http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/politique.htm)

- L'évaluation des apprentissages au secondaire - Cadre de référence :

[www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/cadresec.htm](http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/cadresec.htm)

- Échelles des niveaux de compétence au secondaire :

[www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/echellessec.htm](http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/echellessec.htm)

Vous avez des questions concernant la réussite scolaire de votre enfant ?

Les meilleures personnes pour y répondre sont les membres du personnel de son école.

N'hésitez pas à communiquer avec eux!

Publié par la Commission scolaire de Montréal  
Évaluation, sous la Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques  
Graphisme, production: Service des communications — 53-080145

# ÉVALUATION AU SECONDAIRE

## Pour mieux apprendre

Pendant tout le secondaire, votre enfant sera évalué par ses enseignants et les résultats des évaluations vous seront transmis, ce qui vous aidera à suivre son cheminement scolaire. Ce dépliant vous explique la démarche d'évaluation ainsi que les moyens utilisés pour vous informer.

## ÉVALUATION

[www.csdm.qc.ca](http://www.csdm.qc.ca)



Commission  
scolaire  
de Montréal

# RÉUSSIR

# L'évaluation en quelques mots

La *Politique sur l'évaluation des apprentissages*, publiée par le ministère de l'Éducation en 2003, permet d'avoir une vision commune de l'évaluation.

## POURQUOI ÉVALUER ?

L'évaluation contribue à l'apprentissage de votre enfant et permet la reconnaissance de ses compétences.

### Aide à l'apprentissage

L'enseignant utilise l'évaluation pour ajuster ses interventions pédagogiques et aider votre enfant à développer pleinement son potentiel.

### Reconnaissance des compétences

Cette évaluation s'effectue en fonction des exigences prescrites par le *Programme de formation* du Ministère. Il s'agit de vérifier jusqu'à quel point votre enfant répond à ces exigences.

À la fin du premier cycle, par exemple, lorsque l'enseignant fait le bilan, les résultats obtenus par votre enfant permettent de prendre des décisions importantes: peut-il passer au cycle suivant? a-t-il besoin d'un parcours adapté à ses besoins ou de mesures d'aide? À la fin du secondaire, cette évaluation permettra de sanctionner ses études, c'est-à-dire de délivrer le diplôme ou le certificat lié à la formation qu'il aura réussie.

## D'OÙ VIENNENT LES NOTES INSCRITES AU BULLETIN ?

Pour évaluer, l'enseignant s'appuie sur plusieurs types d'information: les tests, les travaux, les tâches et les différentes activités. Il analyse et interprète plusieurs renseignements pertinents et suffisants, recueillis régulièrement. L'évaluation des apprentissages est basée sur les valeurs de justice, d'égalité et d'équité et se fait de manière cohérente, rigoureuse et transparente.

### Avant de mettre une note au bulletin:

- l'enseignant **planifie** le contenu de ses cours, c'est-à-dire ce que les élèves devront apprendre durant la prochaine étape, et fixe ses exigences;
- puis, il fait **réaliser diverses activités** aux élèves (travaux, recherches, exercices, tests, etc.), dont il conserve des traces;
- enfin, il **évalue** ces activités de différentes manières – une note en pourcentage, une lettre, un commentaire ou une appréciation générale.

Les notes que l'enseignant inscrit au bulletin ou au bilan pour vous informer du développement des compétences prévues au *Programme* sont basées sur l'analyse des travaux faits par votre enfant et sont fondées sur des références et des critères uniformes. Ces résultats s'appuient donc sur des réalisations concrètes et des exigences clairement établies.

# L'information que vous recevrez

Au Québec, c'est le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui réglemente, au moyen du *Régime pédagogique*, la fréquence et les types de communications destinés aux parents.

### Premier cycle du secondaire

Le premier cycle regroupe la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> secondaire. **Pendant ce cycle**, vous recevrez au moins huit fois de l'information, soit:

- cinq bulletins;
- deux communications autres;
- un bilan des apprentissages à la fin du cycle de deux ans.

### Deuxième cycle du secondaire

Le deuxième cycle comprend la 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire. **Chaque année**, vous recevrez au moins quatre fois de l'information, soit:

- deux bulletins;
- une communication autre;
- un bilan des apprentissages.

Chaque école décide du calendrier de la remise des bulletins et des communications autres. Elle détermine également quelles sont les compétences qui seront évaluées et communiquées à chaque étape. Ces renseignements vous sont transmis par l'école.

## BULLETIN

Le bulletin est un outil de communication prescrit par le *Régime pédagogique*. Toutes les compétences que votre enfant doit développer s'y trouvent. Cependant, le *Régime pédagogique* n'exige pas que chaque compétence soit notée au bulletin à toutes les étapes. Par exemple, le bulletin de l'étape 1 pourrait vous donner une note pour la lecture, mais pas pour la communication orale. Les notes sont données en pourcentage.

## COMMUNICATIONS AUTRES

À certaines étapes, les résultats scolaires de votre enfant vous seront communiqués sous une autre forme que le bulletin officiel. Chaque école choisit la forme et le contenu de cet outil. Par exemple, vous pourriez y lire des commentaires ou encore des résultats en lettres (A, B, C).

## BILAN DES APPRENTISSAGES

Au secondaire, le dernier bulletin du 1<sup>er</sup> cycle et le dernier bulletin de la 3<sup>e</sup>, de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> année du secondaire<sup>1</sup> indiquent le niveau de développement atteint pour chaque compétence. L'enseignant évalue en pourcentage ce que votre enfant est capable de démontrer, en fonction des attentes formulées dans les « Échelles des niveaux de compétence » du *Programme de formation*.

<sup>1</sup> La réforme doit être implantée en 5<sup>e</sup> secondaire à compter de l'année scolaire 2009-2010.

